

Emprunt de voiture sans restitution

Par gege74190, le 22/07/2010 à 19:27

Bonjour,

J'ai preté ma voiture a une amie , la carte grise est a mon nom et c'est elle qui paye l'assurance.

Apres plusieurs discussion, elle refuse de me rendre mon véhicule et me mets en garde que si je porte plainte contre elle, elle fait disparaitre la voiture (c'est elle qui l'assure).

Que puis je faire?

Par chaber, le 23/07/2010 à 06:49

Bonjour,

Qui a payé cette voiture? la carte grise n'est pas à un titre de propriété mais un certificat de circulation.

Par gege74190, le 23/07/2010 à 20:08

bonjour,

La facture a été payée par moi meme et a crédit et comme le crédit cour encore c'est pour

cela que je veux la récupérer pour le revendre.

Par chaber, le 24/07/2010 à 07:00

Si la facture est bien à votre nom, vous êtes le propriétaire légal du véhicule et votre amie fait rétention d'un bien ne lui appartenant pas (fait répréhensible par le code civil art 1880 et suivants)

Le même code stipule que lors d'un prêt de matériel, celui-ci doit être entretenu en bon père de famille et rendu dans l'état où il se trouvait sous peine de dommages et intérêts.

Le fait que votre amie ait assuré elle-même le véhicule ne peut avoir influence sur vos droits et sur ses obligations

Par gege74190, le 24/07/2010 à 21:48

ok merci pour tes conseils